Proposition présentée par les députés : M^{mes} et MM. Natacha Buffet-Desfayes, François Wolfisberg, Diane Barbier-Mueller, Francine de Planta, Helena Rigotti, Charles Selleger, Sylvie Jay, Jean Romain, Jean-Pierre Pasquier, Christina Meissner

Date de dépôt : 11 janvier 2021

Proposition de motion

Stop à la création d'écoles à filières mixtes dans l'enseignement secondaire II

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- que la transformation des établissements scolaires en établissements abritant plusieurs filières nécessite beaucoup d'efforts de la part du corps enseignant, du personnel administratif et technique et des directions desdits établissements :
- que la transformation des établissements scolaires en établissements abritant plusieurs filières engendre inévitablement des inégalités entre les établissements scolaires;
- que la transformation des établissements scolaires en établissements abritant plusieurs filières diminue le temps à disposition du corps enseignant pour travailler à l'amélioration constante de cours ciblés sur une seule filière et sur un nombre limité de cours;
- que la transformation des établissements scolaires en établissements abritant plusieurs filières diminue la faisabilité de projets pédagogiques englobant tous les élèves d'un établissement;
- qu'il est plus difficile de définir et de maintenir une culture et une tradition dans les établissements qui abritent plusieurs filières que dans les établissements qui n'en ont qu'une;

M 2724 2/4

 que les informations, de par leur quantité et leur diversité, sont plus difficiles, dans ce cadre, à faire passer aux parents et aux élèves;

- que les systèmes informatiques, les centres de documentation et les bureaux de gestion doivent répondre aux besoins de plusieurs filières en même temps et que cela engendre des coûts humains et financiers lourds et de nombreuses complications;
- que le personnel administratif et technique, enseignant et de direction doit sans cesse répondre aux exigences de deux filières au lieu d'une seule;
- que l'ouverture d'options complémentaires et spécifiques n'est pas garantie en raison d'un possible manque de masse critique;
- que, dans chaque filière, le nombre des options offertes aux élèves est moindre que dans une école sans mixité des filières et que les élèves peuvent alors être contraints de changer d'établissement pour faire ce qu'ils souhaitent;
- que les équipes de direction des écoles à filières mixtes sont soumises à une grande pression et que les tâches qui leur incombent les contraignent souvent à augmenter leurs heures d'administration au détriment de leurs heures d'enseignement;
- que les établissements à filières mixtes ne pallient ni ne compensent les lacunes de l'orientation à la fin du cycle d'orientation;
- que le nombre d'écoles à filières mixtes semble inhérent aux volontés et aux changements de vision politique des conseillers d'Etat successifs,

invite le Conseil d'Etat

à ne pas créer de nouvelles écoles à filières mixtes à Genève.

3/4 M 2724

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et Messieurs les députés,

Il existe actuellement trois établissements scolaires du niveau secondaire II regroupant plusieurs filières, à savoir le collège et école de culture générale M^{me} de Staël, le collège et école de commerce André-Chavanne et l'école de commerce et école de culture générale Aimée-Stitelmann. Chacun d'entre eux a une histoire qui lui est propre en ce qui concerne son passage vers une école dite « mixte », à savoir qui regroupe plusieurs filières dans un même établissement. Il est pourtant certain que ces établissements n'ont pas accepté ni apprécié cette nouvelle organisation de leur école de la même manière.

En effet, les synergies sociales et pédagogiques qui devaient naître du regroupement de différentes filières dans un même établissement semblent bien maigres face aux nombreuses difficultés pédagogiques, organisationnelles, administratives, humaines et financières que le fonctionnement de telles écoles implique.

Notons aussi que chaque transformation d'établissement en un établissement regroupant plusieurs filières a un très fort coût à la fois financier et humain qui a tendance à éloigner les équipes de direction et enseignantes de leurs tâches pédagogiques primordiales et les deniers publics des endroits où ils doivent être, à savoir dans la transmission du savoir et la garantie de conditions propices à un apprentissage de qualité.

Si nous ajoutons à ces transformations les réformes successives des différentes filières du secondaire II, il paraît aisé de comprendre que « trop c'est trop ».

Les attentes liées à une seule et même filière du niveau secondaire II sont déjà nombreuses et exigeantes. Elles impliquent de nombreuses heures de travail et une grande adaptabilité de tous les acteurs qui font fonctionner les écoles et garantissent l'efficacité du système d'enseignement genevois. Placer deux filières dans un seul et même établissement implique donc de nouvelles difficultés qu'il faut gérer de front et qui soumettent les forces vives précitées à une forte pression. Elles ne permettent visiblement ni synergies sociales, ni synergies pédagogiques, ni synergies financières, alors même que c'est ce pour quoi elles ont été originellement pensées.

Le regroupement de filières dans un seul et même établissement ne répond pas et ne pallie pas non plus les lacunes d'orientation des élèves de M 2724 4/4

 $11^{\rm e}$ qui amènent, par exemple, environ 30% des collégiens à se réorienter en fin de $1^{\rm re}$ année.

Imaginer finalement que le nombre et la forme de ces établissements pourraient varier et subir des changements fréquents – car dépendant étroitement de choix politiques – n'est évidemment pas acceptable.

C'est pour toutes ces raisons que nous vous enjoignons, Mesdames et Messieurs les députés, d'accueillir favorablement le présent texte.